



Disparition programmée de la filière sociale à la justice ?

Aucune annonce officielle, des propos rassurants et pourtant ...

A la PJJ, Les CTSS ne sont plus que **12 en 2008**, sachant que 2 départs à la retraite au moins interviendront en 2009 ! A la DAP, elles ne sont plus que 13 et 11 à la Dage ...

Aucune fiche ne leur a été consacrée dans le Répertoire des Métiers de la PJJ 2008 malgré les propositions de la CGT jugées « abouties ».

Leurs postes spécifiques ont été supprimés en 2007. Un accès à ceux de catégorie A leur est possible, en conservant bien sûr une grille indiciaire nettement moins favorable que celle des CSE, des directeurs et des professeurs techniques...**Pas d'alignement indemnitaire pour les CTSS !!!**

Mesures discriminatoires ou dissuasives?

S'il n'y a plus de CTSS, il n'y a **plus de déroulement de carrière possible pour les ASS** au sein de la PJJ ! (seulement 2 postes leur sont proposés au concours 2008 pour l'accès au corps des CTSS et 0 à la DAP !)...

A la DAP, le choix est fait, le nouveau statut de CIP ne laisse qu'une alternative, intégrer le corps des CIP ou s'en aller... Mais à la PJJ, les ASS ont-elles toujours un avenir ???

Leur rôle et place spécifiques définis par la circulaire de 2002 sont bafoués dans plusieurs régions de France, sans que l'Administration Centrale rende un quelconque arbitrage !

La pluridisciplinarité dans cette administration n'est plus la priorité : Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, l'heure est à la rentabilité, à la mutualisation des personnels et des moyens, à la fusion des corps professionnels et des services, voire à leur suppression. Les éducateurs vont être redéployés entre différents services, **quid des ASS ??**

Vont-elles quitter la PJJ avec les mesures civiles ???

La PJJ choisit-elle de traiter la délinquance des mineurs sans tenir compte de la dimension sociale ! **Malgré les démentis**, cette exécution des peines n'est pas sans rappeler celle de l'Administration Pénitentiaire...

La stratégie du ministère est celle du Rime, un seul métier, celui de CIE (conseiller d'Insertion et d'Education). Ceux qui croient aux promesses de pluridisciplinarité maintenue oublient qu'elles n'engagent que ceux qui les reçoivent ! **Nous sommes face à une entreprise de destruction systématique** : Une fois les ASS de l'A.P intégrées de gré ou de force dans le corps des CIP ce sera le tour de celles de la PJJ... quant aux collègues de la DAGE, seront-elles salariées des ARAS ou mises à disposition des Préfectures ?

LA CGT va proposer aux organisations syndicales de tout le ministère de la Justice que nous demandions ensemble à la Ministre quel est l'avenir de la « filière sociale ».

D'ores et déjà, nous devons sensibiliser les collègues et les magistrats à cet abandon !

Contre la RGPP, résister se conjugue au présent !

Montreuil, le 7 avril 2008